

## Taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

### IAA et commerce de gros agroalimentaire

En 2015, la valeur ajoutée des IAA se situe autour de 18 % de leur chiffre d'affaires, contre 24 % dans l'industrie manufacturière. Ce taux de valeur ajoutée est plus élevé dans la boulangerie-pâtisserie et les pâtes (27 %), les autres produits alimentaires (22 %) et les boissons (21 %). Il est très faible pour les huiles et graisses (5 %). Dans ce secteur, la part des achats de matières premières cumulée avec ceux de marchandises dans le total des charges est la plus élevée (82 %). Dans l'industrie alimentaire, le taux de valeur ajoutée est quasi identique pour les entreprises de plus de 10 salariés (17 % à 18 %). Dans le secteur des boissons, ce taux est fortement corrélé à la taille des entreprises.

En 2015, dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge commerciale est de 21 % contre 27 % dans le commerce de gros en général. Il est nettement plus élevé dans le commerce de gros de produits agroalimentaires transformés (26 %) que dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (13 %) où le poids des achats de matières premières et de marchandises prédomine (88 %). Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires transformés, le taux de marge commerciale augmente avec la taille de l'entreprise.

### Part des charges d'exploitation et VACF(1) en 2015

	Achat matières premières	Achats marchandises	Autres charges (1)	VACF (1)
Boulang.-pâtis.pâtes alim	42	4	27	27
Autres prod. aliment.	41	10	29	21
Boissons	41	10	29	21
Fruits et légumes transf.	47	7	25	21
Grains ; amylicés	49	5	28	17
Poisson, crust., etc.	50	10	24	17
Viande et prép. viande	59	5	21	16
Aliments pour animaux	56	12	19	13
Produits laitiers	55	6	24	16
Huiles et graisses	54	28	13	5
Com. gros prod. agric. brut(2)	3	85	7	5
Com. gros. prod. alim. et bois.	3	77	13	8

(1) VACF : valeur ajoutée au coût des facteurs. Autres charges : autres achats, charges externes, impôts, taxes ...

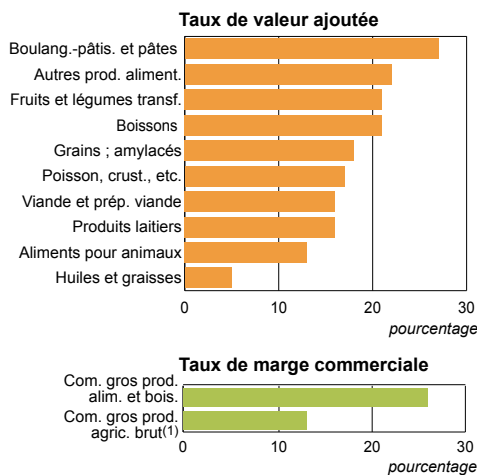
(2) Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

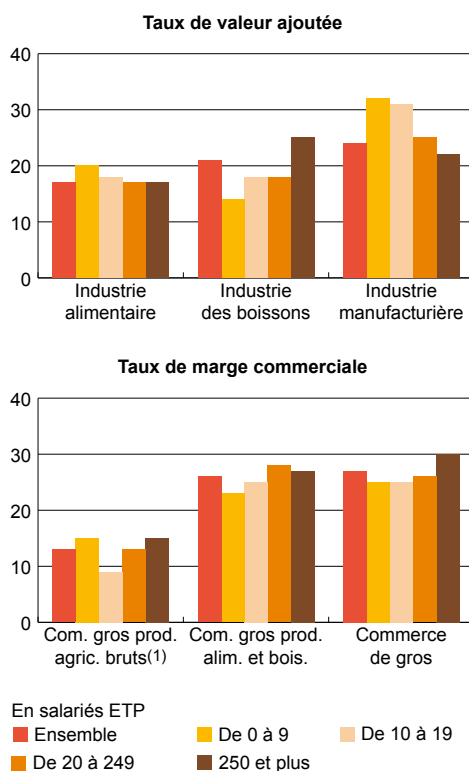
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

## Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2015

### • Selon le secteur d'activité



### • Selon la taille des entreprises(2) (ETP)



(1) Y compris animaux vivants.

(2) Les entreprises sont constituées des unités légales et des « unités profilées ». Voir glossaire « Esane ».

Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

## Taux de marge

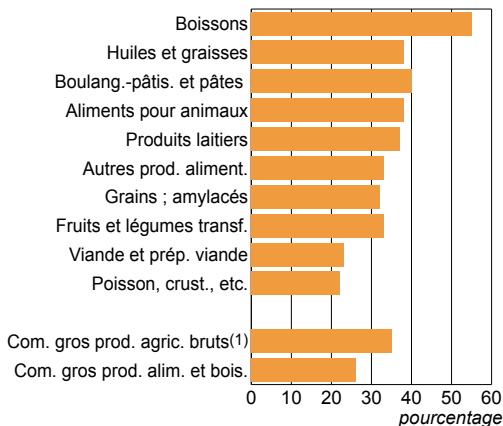
### IAA et commerce de gros agroalimentaire

Le taux de marge rapporte l'excédent brut d'exploitation (EBE) - ce qui reste à disposition des entreprises après la rémunération des salariés - à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) - richesse totale produite par l'entreprise. L'EBE permet de financer le renouvellement des équipements usés ou obsolètes, de payer les impôts, et enfin de rémunérer les facteurs de productions engagés.

En moyenne sur la période 2014-2015, le taux de marge (EBE/VACF) des industries agroalimentaires est de 37 %, contre 24 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus faible dans la transformation de viande (23 %) et plus élevé dans les boissons (55 %). Dans l'industrie alimentaire, le taux de marge le plus élevé est atteint par les entreprises du secteur de la boulangerie, pâtisserie et pâtes (40 %). Tous secteurs alimentaires confondus, la taille des entreprises influe peu sur le taux de marge. Dans le secteur des boissons, il est très positivement lié à la taille des entreprises.

Dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge est de 28 %, contre 26 % dans l'ensemble du commerce de gros. Il s'établit à 35 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et à 26 % dans celui de produits agroalimentaires transformés.

**Taux de marge moyenne 2014-2015**



(1) Y compris animaux vivants.

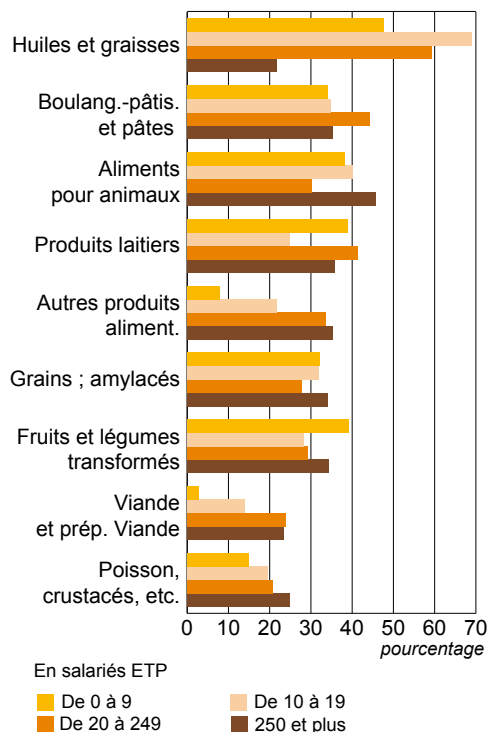
Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

## Taux de marge selon la taille de l'entreprise(1) moyenne 2014-2015

Secteur d'activité	Effectifs de salariés en ETP				
	Ensemble	0 à 9	10 à 19	20 à 249	250 et plus
	%				
<b>Industries agroalimentaires</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>38</b>
Industrie alimentaire	32	23	26	34	33
Industrie des boissons	55	41	43	52	58
<i>Industrie manufacturière</i>	24	16	18	23	26
<b>Commerce de gros agroalimentaire</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>29</b>
Com. gros prod. agric. brut(2)	35	45	24	35	30
Com. gros prod. alim. et de bois.	26	11	20	31	28
<i>Commerce de gros</i>	26	26	15	28	27

### • Dans les secteurs de l'industrie alimentaire



(1) Les entreprises sont constituées des unités légales et des « unités profilées ». Voir glossaire « Esane ».

(2) Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

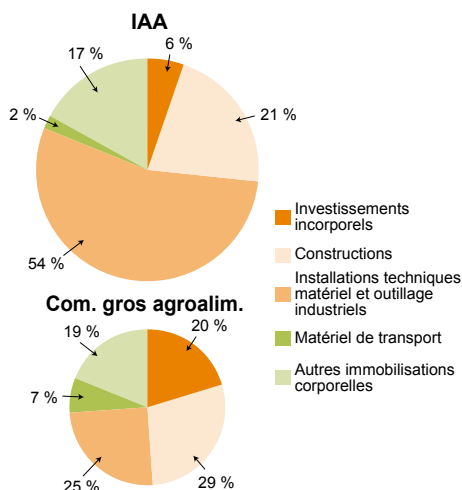
## Taux d'investissement

### IAA et commerce de gros agroalimentaire

Le taux d'investissement mesure la part réservée aux investissements corporels dans la valeur ajoutée aux coûts des facteurs. Les investissements correspondent d'une part au financement du renouvellement des équipements usés ou obsolètes, mais aussi à celui de nouveaux équipements et de biens immatériels. Sur la période 2014-2015, ce taux a été en moyenne de 19 % dans les industries agroalimentaires contre 14 % dans l'industrie manufacturière. La part des investissements dans la valeur ajoutée est plus élevée pour les entreprises de moins de 10 salariés, que ce soit dans l'industrie alimentaire (33 %) ou les boissons (38 %). Presque la totalité des investissements réalisés par les IAA sont des investissements corporels (95 %).

Sur la même période, le taux d'investissement des entreprises de commerce de gros agroalimentaire a été de 15 % contre 9 % dans l'ensemble du commerce de gros. Dans le commerce de gros de produits agricoles bruts, il est porté par celui des entreprises de plus de 250 salariés (34 %). Dans le commerce de produits agricoles transformés, la taille des entreprises influe peu sur le taux d'investissement. 80 % des investissements des entreprises de ces deux secteurs sont des investissements corporels.

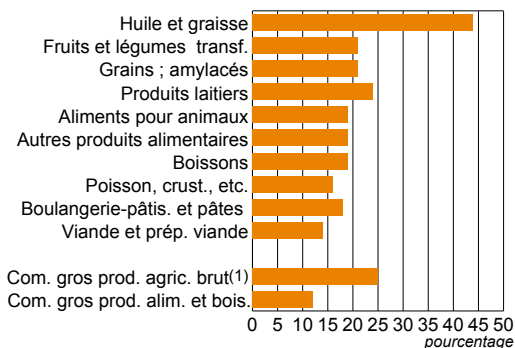
### Type d'investissement moyenne 2014-2015



Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.  
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

## Taux d'investissement moyenne 2014-2015

### • Selon le secteur d'activité

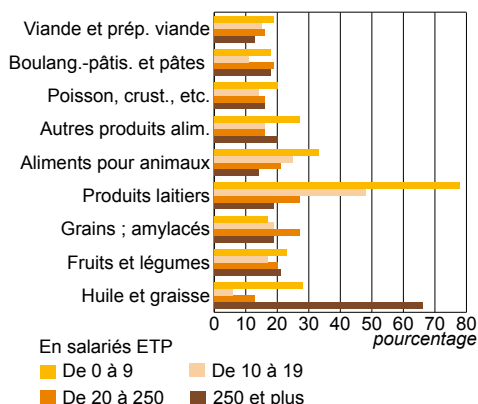


### • Selon la taille de l'entreprise(2)

Moyenne 2014-2015

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Effectifs de salariés en ETP				
	Ensemble	0 à 9	10 à 19	20 à 249	250 et plus
		%			
Industrie alimentaire	19	33	20	19	18
Boissons	19	38	20	21	17
Industrie manufacturière	14	15	11	13	15
Com. de gros de prod. agric. bruts(1)	25	16	20	24	34
Com. gros de prod. alim. et bois.	12	15	11	10	13
Commerce de gros	9	10	8	7	10

### Dans les secteurs de l'industrie alimentaire



(1) Y compris animaux vivants.  
(2) Les entreprises sont constituées des unités légales et des « unités profilées ». Voir glossaire « Esane ».  
Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.  
Sources : Insee - Esane, traitements SSP